



JOURNALS

No. 157

Thursday, February 9, 2023
10:00 a.m.

JOURNAUX

N^o 157

Le jeudi 9 février 2023
10 heures

PRAYER

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Presenting Reports from Committees

Ms. Sgro (Humber River—Black Creek), from the Standing Committee on International Trade, presented the fourth report of the committee, "Prohibiting the Importation of Goods Linked to the Use of Forced Labour and Developing a Related Strategy". — Sessional Paper No. 8510-441-193.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 46*) was tabled.

Introduction of Private Members' Bills

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Caputo (Kamloops—Thompson—Cariboo), seconded by Mr. Calkins (Red Deer—Lacombe), Bill C-313, An Act to amend the Criminal Code (justification for detention in custody), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Presenting Petitions

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Ms. Sgro (Humber River—Black Creek), one concerning taxation (No. 441-01129);
- by Ms. Blaney (North Island—Powell River), one concerning the environment (No. 441-01130).

BUSINESS OF SUPPLY

The order was read for the consideration of the business of supply.

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

Présentation de rapports de comités

M^{me} Sgro (Humber River—Black Creek), du Comité permanent du commerce international, présente le quatrième rapport du Comité, « Interdire l'importation de biens liés au recours au travail forcé et élaborer une stratégie connexe ». — Document parlementaire n^o 8510-441-193.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunion n^o 46*) est déposé.

Dépôt de projets de loi émanant des députés

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Caputo (Kamloops—Thompson—Cariboo), appuyé par M. Calkins (Red Deer—Lacombe), le projet de loi C-313, Loi modifiant le Code criminel (justification de la détention sous garde), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Présentation de pétitions

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées par le greffier des pétitions sont présentées :

- par M^{me} Sgro (Humber River—Black Creek), une au sujet de la fiscalité (n^o 441-01129);
- par M^{me} Blaney (North Island—Powell River), une au sujet de l'environnement (n^o 441-01130).

TRAVAUX DES SUBSIDES

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

Mr. Blanchet (Beloil—Chambly), seconded by Mr. Fortin (Rivière-du-Nord), moved, — That the House remind the government that it is solely up to Quebec and the provinces to decide on the use of the notwithstanding clause.

Debate arose thereon.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

BUSINESS OF SUPPLY

The House resumed consideration of the motion of Mr. Blanchet (Beloil—Chambly), seconded by Mr. Fortin (Rivière-du-Nord), in relation to the business of supply.

The debate continued.

At 5:15 p.m., pursuant to Standing Order 81(16), the Speaker interrupted the proceedings.

The question was put on the motion and, pursuant to order made Thursday, June 23, 2022, the recorded division was deferred until Monday, February 13, 2023, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:16 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Garon (Mirabel), seconded by Mr. Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques), — That Bill C-290, An Act to amend the Public Servants Disclosure Protection Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Government Operations and Estimates.

The debate continued.

The question was put on the motion and, pursuant to order made Thursday, June 23, 2022, the recorded division was deferred until Wednesday, February 15, 2023, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:02 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 6:19 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

M. Blanchet (Beloil—Chambly), appuyé par M. Fortin (Rivière-du-Nord), propose, — Que la Chambre rappelle au gouvernement qu'il revient au Québec et aux provinces de décider seuls de l'utilisation de la disposition de dérogation.

Il s'élève un débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

TRAVAUX DES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blanchet (Beloil—Chambly), appuyé par M. Fortin (Rivière-du-Nord), relative aux travaux des subsides.

Le débat se poursuit.

À 17 h 15, conformément à l'article 81(16) du Règlement, le Président interrompt les délibérations.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 juin 2022, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 13 février 2023, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 16, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Garon (Mirabel), appuyé par M. Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques), — Que le projet de loi C-290, Loi modifiant la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Le débat se poursuit.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 juin 2022, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 15 février 2023, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

DÉBAT D'AJOURNEMENT

À 18 h 2, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 18 h 19, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.